COMMUNE DE SURGERES

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240313-DM2024_044-CC

N° 2024-044

Nomenclature :
1. Commande publique
1.4.1 Autres types de contrat

OBJET : **Travaux de maçonnerie pour la remise en état du bâtiment de la Police Municipale situé Square du Château, suite au séisme du 16 juin 2023 par la SAS DA SILVA**

Direction du Territoire et de la Proximité

MAIRIE DE
17700 SURGERES
22 MARS 2024
N° 1292

DÉCISION - ANNÉE 2024

Le Maire de Surgères,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commune de Surgères de faire procéder aux travaux de maçonnerie pour la remise en état, suite au séisme du 16 juin 2023, du bâtiment de la Police Municipale situé au Square du Château dont elle est propriétaire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat avec la SAS DA SILVA, 11 Rue du Lavoir, 17700 SURGERES qui effectuera les travaux de maçonnerie pour la remise en état de deux des façades du bâtiment de la Police Municipale, situé Square du Château à Surgères.

ARTICLE 2 : Que le présent contrat prendra effet à compter de la date de sa notification à l'entreprise par la Commune de Surgères, et s'achèvera après que les travaux prévus pour les deux façades aient été intégralement réalisés.

ARTICLE 3 : Que le montant des travaux s'élèvera à **6.825,00€HT**, soit **7.507,50€TTC**, pour la façade côté Eglise, et à **7.462,00€HT**, soit **8.208,20€TTC** pour la façade côté Roseraie. Le règlement des sommes dues pour les deux façades pourra s'effectuer par acomptes.

ARTICLE 4 : De charger le Directeur Général des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision.

Gestion courrier
original : AG
copies : CTM
Compta

A SURGERES, le 13 mars 2024.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

MAIRIE DE SURGERES Charente-Maritime

Catherine DESPREZ.